

Stages régionaux

Samedi 2 décembre 2023, Inprasith PHOMPHADY est intervenu dans le 95 (Oise) au Dojang de la Vallée de L'Oise pour un stage qui a réuni 30 personnes dont des parents d'élèves qui ont assisté au stage du début à la fin. L'histoire de l'arbitrage, les nouveaux points de règles ainsi que des analyses de vidéos ont ponctué cette journée de formation.



Merci à Pras pour l'article et les photos transmises.

Le même jour se déroulait un stage d'arbitrage à Basse Goulaine (44) près de Nantes.

Cet événement était animé par **Joël BRIEND**, responsable de la formation. L'ensemble de la commission arbitrale des Pays de la Loire était présente rassemblant ainsi **Jacques DUVERNOIS** correspondant RAL, **Christophe BOUDY** encadrant des jeunes arbitres et **Amélie BARDIN** en charge de la partie administrative.



Merci à Joël pour ce relais et les photos transmises.

48 stagiaires (AN, JAN, ADL, JAL, coaches et combattants) ont pris part à cette animation abordant en matinée des aspects théoriques tels que :

- le règlement et notamment les articles 14 et 16 (actes interdits et sanctions – décisions de fin de match)
- les droits et devoirs du coach tout en se référant à sa posture.

Puis, l'après-midi, Joël a proposé une formation centrée sur la gestuelle qui s'adressait plus spécifiquement aux arbitres confirmés et futurs arbitres.

La mobilisation constatée lors cette formation est de bon augure pour la suite de la saison.



Elections

Dans le cadre des nouveaux statuts, plusieurs élections successives vont se dérouler afin de d'élire un nouveau comité directeur.

La date limite de **réception des candidatures** est fixée au **samedi 17 février 2024**.

Le **vendredi 8 mars 2024** se tiendra l'assemblée destinée à élire deux arbitres/juges en tant que membres du collège des « arbitres et juges de compétitions ».

Une liste électorale des arbitres et juges en compétition a ainsi été établie. Celle-ci répond aux conditions fixées par les statuts de la F.F.T.D.A (art. 11) et au règlement intérieur (art. 16.2). Elle est consultable en ligne et doit être vérifiée par les présidents de ligue en concertation avec les RAL.



<https://www.fftda.fr/fr/3/id/4288>



Le vote dématérialisé du premier tour se déroulera le matin entre 9 h 00 et 12 h 30. Si nécessaire, un second tour sera organisé de 14 h 00 à 18 h 00.

Seuls les arbitres ou juges nationaux et internationaux majeurs pourront prendre part à ces élections.

Les électeurs concernés recevront le mercredi 31 janvier 2024 un « lien de connexion personnel » afin d'accéder à leur espace de vote associé à un SMS d'authentification.

Les fiches de candidature ainsi que l'illustration du processus électoral sont accessibles sur le site fédéral.

Taekwondo Impact

Samedi 9 décembre, lors du championnat régional PACA, **Raynald ROUMEGOUS** est intervenu pour présenter le **Taekwondo Impact** et solliciter le corps arbitral vis-à-vis des prochaines échéances.



Mais en quoi consiste cette variante du Taekwondo ?

On peut distinguer deux catégories dans cette discipline :

- Le **TAEKWONDO IMPACT SEMI CONTACT**

C'est une discipline duelliste d'opposition en combat pieds - poings au-dessus de la ceinture. Il concerne les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Masters. Il permet la mise en pratique en toute sécurité des différentes techniques de pieds et de poings issues du Taekwondo et de la Boxe Anglaise.

Il se pratique sur une surface (type puzzle haute densité) de forme carrée ou de forme octogonale et les combattants portent des protections telles que le casque à bulle ou à grille, les gants, un plastron, un protège-dents, des protège-tibias et des protège-pieds.

Les compétitions du Taekwondo Impact Semi Contact restent identiques à celles de Taekwondo WT, seules les touches avec les poings à la tête s'ajoutent aux techniques habituelles.

Tous les coups, de pieds ou de poings, sont donnés au-dessus de la ceinture, ils sont portés sur des cibles légales autorisées avec un impact modéré.



- Le **TAEKWONDO IMPACT PLEIN CONTACT**

Il s'agit d'une discipline pour tous les pratiquants qui cherchent plus de contacts lors des combats.

En « Taekwondo Impact Plein Contact » le K.O. est autorisé bien qu'il ne soit pas une finalité. De ce fait, il est réservé aux catégories Juniors, Seniors et Masters (30 à 40 ans). De même, les protections diffèrent un peu : casque ouvert, gants, protège-dents, protège-tibias et protège-pieds. Le combattant ne portera pas de plastron. Tous les coups de pieds ou de poings sont donnés au-dessus de la ceinture et doivent être portés sur des cibles légales autorisées avec un réel impact.

Pour les catégories Juniors, il existe un format de compétition appelé « **Précombat** ». Les règles sont identiques au Taekwondo Impact Semi Contact, néanmoins les compétiteurs pourront s'exprimer avec une intensité supérieure. La dimension technique doit rester prioritaire et la mise hors combat ne doit pas être recherchée.



Vidéo présentant un combat dans l'esprit du taekwondo impact.

<https://www.facebook.com/100064958673976/vidéos/361476653234519/>

La **commission nationale** en charge du Taekwondo Impact est sous la responsabilité de Patrick STANCZAK et est composée par : Arnaud ANSCHUTZ, Benoit BERGER, Bruno TAMBOUEZ, ENGELVIN Alain, FREEMAN Belt, Jean-Do SCHUVER et Raynald ROUMEGOUS.

Celle-ci a participé à la mise en place d'un premier stage de Taekwondo Impact à Chateaugiron (35) le **dimanche 17 décembre**.

les prochains évènements prévus sont les suivants :

- Stage d'arbitrage à Salon de Provence : le dimanche 4 février
- Open des Bouches du Rhône : date et lieu à confirmer.
- Open de France de Taekwondo Impact : 1^{er} et 2 juin 2024

TAEKWONDO IMPACT

STAGE D'ARBITRAGE

STAGE OUVERT À TOUTS LES LICENCIÉS FFTDA : ARBITRES, COACHS, ATHLÈTES, ENTRAÎNEURS

FORMEZ VOUS À L'ARBITRAGE DU TAEKWONDO IMPACT
A partir de 12 ANS

DIRIGÉ par Raynald ROUMEGOUS

DIMANCHE 4 FÉVRIER 2024
9h - 12h

Gymnase Scolaire de LURIAN
95 Rue Font de Lurian
13300 Salon-de-Provence

Programme

- La Réglementation
- La Gestuelle
- Combats arbitrés pour mettre en situation tous les stagiaires

A Prévoir

- Passeport
- Licence FFTDA
- Dobok + Ceinture
- Cahier + Stylo

Les arbitres souhaitant prendre part à ces évènements peuvent se rapprocher de la commission pour être inclus dans le collectif arbitral.

Merci à Raynal Roumegous pour l'article transmis, le lien vidéo ...



A l'international

Félicitations 🎉 à **Serge SEMBONA** qui a été promu Membre du Comité Européen d'Arbitrage Kyorugui et Vice-Chairman du Comité Européen des Arbitres en Para-Taekwondo.

En tant que membre du Comité de l'Union Européenne, sa mission est de contribuer au développement du Taekwondo et des missions associées à l'arbitrage en Para pour la seconde charge attribuée.



Du 7 au 10 décembre 2023
Championnat d'Europe
des moins de 21 ans
à Bucarest en Roumanie



Du 13 au 17 décembre 2023
World Taekwondo Grand Slam
Champions Series
à Wuxi en Chine



9 décembre 2023
Championnat Régional
à Matoury en Guyane



9 décembre 2023
Championnat Régional
à Saint Louis à La Réunion

Du **7 au 10 décembre** se tenait le championnat d'Europe des moins de 21 ans (Espoirs) à Bucarest en Roumanie. La France était représentée par deux AI dont **Serge SEMBONA**.

Puis du **13 au 17 décembre** se déroulait à Wuxi le « Grand Slam Champions Series ».



Merci à Fred pour le relais ; photo non libre de droits, WT Press

Deux AI étaient présents en Chine à cette occasion : **Thierry COLEUX** et **Inprasith PHOMPHAKDY**.

Ils ont pris part au tournoi qualificatif du Grand Slam sur les divers postes (juges, AC, vidéo jury) et **Inprasith** a officié lors des finales en tant qu'arbitre central.



Pras et Dr Chungwon Choue, président de la WT

Le **19 décembre**, il continuait à officié à Wuxi lors la "world cup team championship" (G8).

Merci à Pras pour le relais et les photos.



Territoires d'Outre Mer

Lors de son émergence, le Taekwondo dépendait de la fédération de Judo. Il a ensuite été rattaché à la fédération de karaté (FFKAMA). Puis en 1981, un comité de Taekwondo est créé au sein de cette entité. Par la suite, en 1995, le ministère de la Jeunesse et des Sports a accordé la délégation de pouvoir à la FFTDA. Parmi les membres fondateurs de cette fédération toute jeune se trouvait **Thierry COLEUX**.

Mais de qui s'agit-il ?



Thierry est Arbitre International Olympique et 7^{ème} Dan de Taekwondo. Il enchaîne depuis l'intégration du Taekwondo aux JO les Top 50 lors des sélections des arbitres (2000 Sydney, 2004 Athènes, 2012 Londres, 2016 Rio, 2020 Tokyo et actuellement 2024 Paris) et a participé aux JO de Beijing en 2008. Il réside en Nouvelle-Calédonie (NC). Cet archipel d'îles jouxtant l'Australie en mer de Corail se trouve à 18 000 km de Paris et est situé au sein de territoires asiatiques et anglophones.

L'île possède de nombreuses espèces endémiques comme le **caïou** qui est l'emblème de l'archipel. Cet oiseau rare au plumage gris avec une huppe ne sait pas voler et a comme autre particularité d'aboyer. Ce symbole est également présent sur le logo de la ligue de Taekwondo NC.



Le Taekwondo est apparu sur le caillou en 1977 sous l'impulsion de maître **KWON BONG SIK** (6^{ème} Dan de Taekwondo et 5^{ème} Dan de karaté) qui décède prématurément en 1982. Parmi ses élèves se trouve **Thierry COLEUX** qui débute alors son parcours sur l'archipel. En 1980, il s'engage dans l'armée et continue son apprentissage en région toulousaine où il obtient son 1^{er} Dan. En 1983, il devient Vice-Champion de France dans la catégorie des - 66 kg. Puis en 1986, il rejoint le Grand-Est et obtient le titre d'arbitre national en 1992.

Thierry a dédié toute sa vie à cette discipline.

La Nouvelle-Calédonie compte 9 clubs sur l'île principale « Grande Terre » et deux autres clubs plus excentrés.

Thierry est enseignant au club de Taekwondo Koryo à Dumbea où il transmet connaissance, respect et rigueur à ses élèves.

Si **Philippe Bernard** est responsable de l'Outre-Mer, le président de la ligue NC est **Henri JOUANNO** et **Thierry** assume la charge de directeur technique de la ligue NC avec, en sus, les rôles de responsable technique des examens de Dan et responsable d'arbitrage de ligue.



A ce titre, il a constitué une commission avec divers postes tels que « responsable de compétition » en charge de l'organisation et de la gestion du matériel informatique, « responsable d'aires » ... Le territoire compte 25 arbitres diplômés (JAL, ADL, JAN et AN3).

Le coût des trajets pour se déplacer en Métropole ne leur permet pas de poursuivre avec le parcours usuel fédéral. Aussi, lorsque les arbitres ont les compétences suffisantes, ils peuvent directement prendre part aux championnats du Monde.



En tant que RAL, il met en œuvre la formation des arbitres à travers des stages mais aussi la formation des coaches.

Le **samedi 7 octobre 2023** se déroulait le championnat régional combat à Dumbea. Celui-ci a réuni plus d'une centaine de compétiteurs qui étaient répartis sur 3 aires. En tant que responsable de compétition, **Thierry** manage ses équipes de façon efficace ce qui leur permet de finir l'après-midi. Les arbitres exercent des tâches diverses en fonction de leurs compétences (juges, opérateurs, contrôle ...).

Parmi les valeurs qui le caractérisent on peut citer : **le respect, la rigueur, la discipline et l'abnégation.**

Je tiens à remercier tout particulièrement Thierry et Carmen COLEUX pour le temps et l'accueil chaleureux qu'ils m'ont fourni pour préparer cet article.

Territoires d'Outre Mer

La ligue de Taekwondo de **La Réunion** a sollicité **Engelbert AGBOTON** pour superviser le championnat régional combat qualificatif pour les catégories Cadets, Juniors et Seniors.



Engelbert est habitué à intervenir sur l'île. En effet, il a réalisé un premier stage expert en 2019, puis un second après la période du COVID... La fréquence des stages experts réalisés sur l'île lui permet de connaître les arbitres présents, leur niveau et ainsi de les suivre dans leur évolution. De même, il échange régulièrement avec **Jean-Marie GRONDIN** (RAL) et la commission d'arbitrage de la ligue.



Eliette GRONDIN (présidente de la ligue) et **Jean-Marie** l'ayant toujours accueilli à bras ouverts, il a organisé un projet sportif permettant à ses adhérents de prendre part à ce voyage. Cet échange avec des clubs locaux incluait de ce fait également les aspects relatifs à l'arbitrage.



Le **samedi 9 décembre**, **Engelbert** a partagé son savoir-faire en matière d'arbitrage et de gestion des aires. Il est intervenu lors du briefing des arbitres et des coaches avec un rappel des règles permettant que les combats se déroulent sans anicroche. Il a également pu fournir quelques conseils pratiques aux arbitres afin qu'ils s'améliorent. Cette compétition s'est déroulée sans contestation et s'est poursuivie par le championnat technique auquel **Engelbert** a participé en tant que juge.

Merci à Engel pour les informations transmises et les photos.

De son côté, **Joël BRIEND** s'est rendu en **Guyane Française** afin d'épauler la ligue lors du championnat régional combat.



Ainsi, le **samedi 9 décembre**, il a animé un stage d'arbitrage à Cayenne. Une quinzaine de personnes, y compris du **Suriname**, ont pris part au stage. Cet animation a duré 3 h 30. Elle a permis de reprendre les règles et d'y associer la pratique (gestuelle, ...). Les stagiaires se sont montrés intéressés et ont posé beaucoup de questions. Cependant, on peut remarquer un manque d'expérience et de formation de façon globale.



Le lendemain, **dimanche 10 décembre**, le championnat a eu lieu à Matoury réunissant les compétiteurs de **Guyane** et du **Suriname**. Les catégories Benjamins, Minimes et Cadets ont combattu sur 2 aires de combats, sans incident particulier.



La catégorie Juniors était présente mais en démonstration uniquement. Les compétiteurs Cadets et Juniors ont mené des combats engagés permettant au public de suivre de beaux affrontements. La compétition a ensuite pris fin à 17 h.

Merci à Joël pour l'article et les photos.



Où se placer ?

En compétition, lors d'un recours vidéo, l'arbitre se déplace au centre et appelle les deux combattants à ses côtés. Suite à la décision du jury vidéo, il met en œuvre la réponse appropriée. Suite à cette procédure, l'AC fait revenir les deux compétiteurs au point où ils se trouvaient au moment du « Kalyeo » avant de relancer le match.

Quiz n°8

Lors d'un match, les coachs disposent d'un quota matérialisé par une carte afin d'exprimer une demande.

- Quel est le nombre de quotas dont le coach peut disposer ?
 - 1 par round
 - 1 par match
 - 1 par compétition
 - 1 par saison sportive
 - 2 par match
 - 2 par compétition

Les coachs peuvent légitimement formuler certaines demandes sans risquer de perdre directement leur quota. Préciser pour les situations suivantes si l'arbitre central peut confisquer immédiatement le quota du coach.

- Le coach de Chung (combattant bleu) demande lors du premier round la vérification du matériel électronique (plastron et/ou casque).
 - L'AC refuse la demande
 - L'AC transmet la demande
 - L'AC rend le quota et utilise son propre quota
- Le coach de Hong (combattant rouge) demande l'ajout d'une sanction (Gam-Jeom) à Chung pour attraper.
 - L'AC refuse la demande
 - L'AC transmet la demande
 - L'AC rend le quota et utilise son propre quota
- Le coach de Chung demande l'invalidation de la sanction « tomber » pour son propre combattant.
 - L'AC refuse la demande
 - L'AC transmet la demande
 - L'AC rend le quota et utilise son propre quota
- Le coach de Chung voit son combattant faire un coup de poing au temps t. A (t+2 secondes) le juge 1 appuie sur la manette pour bleu. A (t+4 secondes) le juge 2 appuie également sur la manette pour bleu. 6 secondes après le coup de poing, le coach se lève pour réclamer l'ajout du point correspondant.
 - L'AC refuse la demande
 - L'AC transmet la demande
 - L'AC rend le quota et utilise son propre quota

Réponses au Quiz n°7 : c. plastron / cas 1 : non pas les mêmes canaux / cas 2 : non car le numéro du transmetteur plastron est écrit pour le casque / c : 11 rouge J2 vert J3 bleu / a. plastron bien

Recours vidéo

Suite au changement de fournisseur de logiciel de recours vidéo au niveau fédéral, la fédération a transmis aux ligues les licences utiles à la mise en œuvre du logiciel TKD-DEV ou « système italien de recours vidéo ».



Les ligues possédant les matériels utiles (caméras, connectiques ...) ainsi que la configuration minimale requise, ont pu mettre en place son utilisation. C'est le cas de la Ligue Centre – Val de Loire.



Anthony DOS SANTOS, RAL CVL, nous présente ici les premières impressions des arbitres quant à l'emploi de cet outil lors du championnat régional :

- Le logiciel est simple à utiliser comparé à Dartfish® notamment pour des débutants en la matière.
- La vidéo est fluide et de bonne qualité.
- On retrouve facilement les extraits en cas de problème.
- Les arbitres débutants parviennent à juger sous couvert du responsable avec emploi d'une fiche qui résume les demandes autorisées.

A cette occasion, des arbitres franciliens étaient présents dans le but de transmettre à leur tour les connaissances acquises deux semaines plus tard, lors de leur propre championnat.

- ⚠ Deux petites remarques sont à prendre en compte :
- la taille des écrans de télévision sur l'aire doit être au moins de 39" afin de voir clairement les informations avec la caméra.
 - la distance à prévoir entre la sortie d'aire et un trépied portant la caméra est de 1,5 m afin de cadrer toute l'aire.

Merci à Anthony pour l'article transmis.

A votre avis ...

Pensez-vous qu'il soit judicieux d'appliquer en championnat régional le système de recours vidéo italien ?

